

ASSOCIATIONS

# La fédération musicale bientôt coulée

La fédération musicale de la Somme a voté ce dimanche, à l'espace culturel Saint-André à Abbeville, sa dissolution au 22 novembre, sauf aide de 50 000 € du Département.

**A**u pied du mur à 9 heures. Au bord du précipice à midi. La Confédération musicale de France (80) – qui défend les intérêts d'une centaine de sociétés musicales dans le département et organise les concours de musique de plus de 2 000 élèves chaque année – n'a pas obtenu les réponses qu'elle espérait du Département ce dimanche matin. Elle a donc voté sa dissolution au 22 novembre prochain, jour – tout un symbole – de la Sainte-Cécile. Une mort programmée dans 19 jours. Le temps de tenter, par la voix de Stéphane Decayeux, une dernière médiation avec le Département, qui se refuse depuis le mois de mai dernier d'accorder à l'association son aide habituelle de fonctionnement : 50 000 € en 2017.

*« On n'a jamais eu un commentaire du Département. Rien ne nous a laissé présager que nous ne toucherions pas cette aide »*

Robert Gomila, vice-président de la fédération musicale

Stéphane Decayeux, conseiller départemental LR, seul courageux représentant ce dimanche du Département, est venu défendre la poli-



Le président par intérim de la Confédération musicale de France 80 a voté sa dissolution au 22 novembre. Il reste 19 jours pour trouver une solution.

tique de sa majorité. « *Ma position n'est pas facile à tenir. Je suis touché par le désarroi de chacun ici. Mais il a été décidé de financer désormais les associations par le biais d'appels à projets. Ce sont des choix budgétaires, consécutifs à la raréfaction des crédits alloués par l'État. Et dans ce dossier, je pense qu'il y a des responsabilités de part et d'autre, il y a*

*eu des retards notamment* », a-t-il expliqué. Avant de s'engager à « *contacter dès lundi* » Laurent Sommon, président LR du Département, pour tenter de renouer le dialogue. « *Ce qui nous oppose, c'est la forme !* », a bien insisté Robert Gomila, vice-président de la fédération musicale, qui présidait la séance en lieu et place du pré-

sident Pascal Lion, lequel a donné sa démission pour protester contre le silence du Département. En mai dernier, le Département a en effet demandé à la fédération de présenter un dossier avec des intentions d'objectifs, pour entrer dans les nouveaux critères d'attribution. Un dossier déposé en octobre et pour lequel la fédération musi-

cale attend toujours une réponse. « *On n'a jamais eu un commentaire du Département. Rien ne nous a laissé présager que nous ne toucherions pas cette aide.* »

Résultat, au 4 novembre, l'association est au bord de la cessation de paiement. Il restait au 30 septembre – date de clôture de l'exercice – environ 1 200 euros en caisse. Même un élan de solidarité des sociétés musicales de la Somme – proposé par quelques-uns dans l'assistance ce dimanche – ne suffirait pas. « *Il nous faut trouver 68 000 €.* » 50 000 € laisseraient le temps à l'association d'envisager une nouvelle année de fonctionnement avec moins. Des économies sont envisageables, sur les locaux, les actions... « *Nous avons été confrontés au désengagement financier d'autres départements* », confirme Christophe Morizot, président de la Confédération musicale de France. « *Mais à chaque fois, le message était clair, et anticipé. Les fédérations musicales ont ainsi à chaque fois eu le temps de se préparer et de s'adapter* ». Dans la Somme, « *90 % des finances de l'année sont engagées* ». Ce qui fait dire à Nicolas Dumont, invité ce dimanche en tant que maire d'Abbeville, que la décision du Département est « *malhonnête* ». Ce ne sont pas les deux salariées de la structure, en attente de savoir si elles auront un emploi à Noël, qui diront le contraire... ■ MATTHIEU HERAULT